

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 13^e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019), à la Salle des Loisirs de Notre-Dame-de-Montauban, 411 rue Garneau.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 16 août 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2019
- 1.5 Contrat de travail du journalier en voirie et préposé à l'entretien de l'aréna
- 1.6 Achat de 3 ordinateurs pour les postes de réception, administration et direction

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2019
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Nomination de pompiers volontaires
- 3.2 Demande au programme Échanges Canada

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Adoption du Règlement #2019-369 concernant les limites de vitesse sur une partie du chemin du Lac du Castor et de la route de la Chute du Huit, sur le chemin des Ballades et sur la rue Enchantée
- 4.2 Mandat pour l'asphaltage de divers segments
- 4.3 Remplacement de ponceau route Verrette - Décompte de paiement

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Maintien des services d'essence
- 6.2 Association des résidents du Lac du Castor - demande d'aide financière
- 6.3 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
- 6.4 Déclaration d'appui - Démocratie scolaire

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-09-167 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 septembre 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 16 août 2019

2019-09-168 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2019

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'août 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Contrat de travail du journalier en voirie et préposé à l'entretien de l'aréna

2019-09-169 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire modifier le contrat de travail de M. Pascal Pagé, journalier en voirie et préposé à l'entretien de l'aréna;

CONSIDÉRANT que M. Pagé a accepté ces modifications;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban modifie le contrat de travail de M. Pascal Pagé, journalier en voirie et préposé à l'entretien de l'aréna;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Il est à noter que les conditions stipulées au contrat de travail s'appliquent à compter de la présente.

ADOPTÉE

1.6 Achat de 3 ordinateurs pour les postes de réception, administration et direction

2019-09-170 Tenant compte qu'il y a lieu de remplacer les ordinateurs des postes de réception, administration et inspection qui sont désuets;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat de 3 ordinateurs et des accessoires afférents chez Info-Teck au coût d'environ 1000\$, taxes en sus, par ordinateur.

Adoptée

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2019

2019-09-171 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 234 733.16 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 août 2019.

Pascale Bonin

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Nomination de pompiers volontaires

2019-09-172 Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil nomme comme pompiers volontaires:

- Mme Chade Calvé
- M. Michael St-Laurent

Les conditions de travail sont telles qu'inscrites dans la *Politique de travail 2017-2018-2019-2020-2021 du Service incendie secteur Est de Mékinac (SISEM)*. Cette nomination est effective en date du 13 septembre 2019.

ADOPTÉE

3.2 Demande au programme Échanges Canada

2019-09-173 **CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale pour le SISEM;

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Fontaine est employé fédéral en dehors de ses fonctions municipales et que son poste au sein du SISEM se termine le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT le programme Échanges Canada du Secrétariat du Conseil du Trésor canadien;

CONSIDÉRANT que ce programme peut se dérouler sur une période de trois années consécutives et une possibilité d'extension de deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est la municipalité mandataire de l'entente SISEM;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a confirmé son accord par la résolution #2019-09-289;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dépose une demande au programme Échange Canada pour maintenir l'expertise de monsieur Jonathan Fontaine au sein du SISEM au-delà du 31 décembre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adoption du Règlement #2019-369 concernant les limites de vitesse sur une partie du chemin du Lac du Castor et de la route de la Chute du Huit, sur le chemin des Ballades et sur la rue Enchantée

2019-09-174 Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2019-369 *concernant les limites de vitesse sur une partie du chemin du Lac du Castor et de la route de la Chute du Huit, sur le chemin des Ballades et sur la rue Enchantée*, tel que déposé.

Adoptée

4.2 Mandat pour l'asphaltage de divers segments

2019-09-175 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire procéder à la pose de pavage sur divers segments;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a lancé une invitation de soumissions à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que Lebel Asphalte 2008 a été le soumissionnaire le plus bas conforme;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie le mandat à Lebel Asphalte 2008 pour le pavage de divers segments sur son territoire. Ce mandat sera réalisé au coût de 18 398.30\$, taxes en sus, tel que décrit sur la soumission en date du 3 septembre 2019. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en voirie.

ADOPTÉE

4.3 Remplacement de ponceau route Verrette - Décompte de paiement

2019-09-176 Considérant que la municipalité a octroyé un contrat pour le remplacement du ponceau Verrette à Excavations Montauban Inc.;

Considérant que les travaux sont complétés et que l'entrepreneur a transmis un décompte unique et final des travaux en date du 12 septembre 2019 pour un total de 84 020.59\$, taxes en sus;

Considérant qu'un retenue de 5% soit 4 201.03\$, taxes en sus, s'applique;

Considérant que M. Robin Hould ingénieur à la MRC de Mékinac, mandaté par la municipalité pour faire le suivi des travaux, recommande le paiement;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de 79 819,56\$, taxes en sus, à Excavations Montauban Inc.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Maintien des services d'essence

2019-09-177 Considérant qu'il y a urgence de maintenir les services d'essence;

Considérant que la Coop Solidarité Multiservices Montauban est en mesure de maintenir ce service de façon intérimaire;

Considérant qu'à cet effet, la Coop Solidarité Multiservices Montauban assumera des frais divers tels salaires, permis et assurances;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soutenir financièrement la Coop Solidarité Multiservices Montauban;

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil octroie une subvention d'un montant de 15 000\$ à la Coop Solidarité Multiservices Montauban afin que le service d'essence soit maintenu de façon intérimaire;

Que ce conseil autorise le paiement de cette subvention par décaissement de 3 versements de 5 000\$ chacun sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

6.2 Association des résidents du Lac du Castor - demande d'aide financière

2019-09-178 **CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la vérification de la qualité de l'eau, l'Association des résidents du Lac du Castor demande une aide financière à la Municipalité de l'ordre de 50% du coût d'analyse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Ginette Bourré (madame Guylaine Gauthier d'abstient)

Et résolu

De contribuer financièrement un montant de 238\$ représentant 50% du coût des analyses pour 3 prélèvements d'eau.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

6.3 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

2019-09-179 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adoptée

6.4 Déclaration d'appui - Démocratie scolaire

2019-09-180 **Considérant** que les élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban croient à l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus au suffrage universel et de préserver ainsi le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'oeuvre de l'éducation publique;

Considérant que l'abolition des élections scolaires se traduirait par une érosion de la démocratie et une perte de droit;

Considérant que cette gouvernance de proximité est essentielle pour garantir l'équité afin que notre système d'éducation réponde aux besoins de tous les élèves sur l'ensemble du territoire québécois et contribue à la modernisation et à l'avenir du Québec;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil demande au Gouvernement du Québec de maintenir les commissions scolaires à l'intérieur d'un cadre de gouvernance renouvelé, où les élus scolaires sont

choisis démocratiquement par l'ensemble de la population du Québec.

Adoptée

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2019-09-181 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que la séance soit levée à 21h23.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 17 septembre 2019.